



Mise a pied pour refus de faire le déménagement de mon patron

Par **leni28100**, le **22/03/2012** à **01:20**

Bonjour, je suis dans une société où tout est n'importe quoi, je m'explique, les CP nous imposent un jour pas ci par là lorsqu'il n'y a pas de travail les jours de repos sont donnés 3 jours avant donc impossible de prévoir quoi que soit, journée de 13h payer 8h il y'a 2 mois j'avais 0 CP ce mois-ci j'en ai 9 je ne peux pas prendre ma pause déjeuner de 2H et la semaine dernière pendant 2 jours j'ai été amené à devoir faire le déménagement de mon patron !! je précise que mon métier c'est poseur de par brise pas déménageur bref ce soir mon patron me dit que demain je dois encore faire le déménagement je refuse car depuis quand les employés doivent faire le déménagement de leur patron et là il me dit tu es mis à pied à partir de ce soir !!! je lui demande 3 fois pour quel motif il me répond que je verrais ça dans la lettre recommandée que je recevrais !!! demain je vais y aller pour 8h mais après ??? il va mettre un faux motif de mise à pied comment je vais justifier que c'est faux ?? je ne sais pas quoi faire si quelqu'un peut m'aider. Ce n'est pas la première fois qu'il a affaire au prud'homme mais il s'en sort toujours le temps je ne comprend pas comment cela est possible !

Merci d'avance

leni

Par **pat76**, le **22/03/2012** à **19:13**

Bonjour Vous allez très vite à l'inspection du travail expliquer la situation.